



AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, QUE :

Lors d'une séance tenue le 5 mai 2026, le Conseil municipal a adopté le règlement numéro 584-2018-03. L'objet du règlement numéro 584-2018-03 est de modifier les modalités de publication des avis publics.

Ce règlement a pour objectif de modifier les endroits où sont affichés les avis publics de la Municipalité de Saint-David.

Les personnes désirant prendre connaissance de ce règlement peuvent se présenter à l'hôtel de ville aux heures habituelles d'ouverture.

Ce règlement entre en vigueur ce 6 mai 2026, jour de sa publication.

Donné à Saint-David, ce 6e jour du mois de mai de l'an deux mille vingt-six.

**Mark McDuff, DMA
Directeur général et greffier-trésorier**